



Rennes, le 23 octobre 2009

Nouvelle directive « Machines » : du changement pour les entreprises

La CRI de Bretagne, l'AFNOR, l'APAVE et la CRAM de Bretagne se mobilisent pour informer les entreprises fabricant ou important des machines, sur les changements induits par la nouvelle directive « Machines ». Ils organisent une réunion d'information conjointe le 29 octobre prochain, de 9h à 12h, à Pacé (35) au Ponant.

Toutes les machines mises sur le marché en Europe doivent porter le marquage CE. Ce marquage obligatoire atteste que les machines respectent les exigences réglementaires qui leur sont applicables. **Le 29 décembre 2009, les exigences techniques relatives aux machines évolueront**, de même que les modalités d'attestation de la conformité à ces mêmes exigences. A cette date, la nouvelle directive machines 2006/42 remplacera en effet la directive 98/37 qui était jusqu'ici la référence.

**Réunion d'information
29 octobre prochain, de 9h à 12h,
à Pacé (35), au Ponant**

La réunion, **organisée par la CRI de Bretagne, l'AFNOR, l'APAVE et la CRAM de Bretagne**, abordera à la fois les évolutions réglementaires et les changements induits sur les normes européennes harmonisées. Elle s'adresse à toutes les entreprises qui conçoivent et fabriquent des machines, ainsi qu'à toutes celles qui achètent/importent, réceptionnent, utilisent ou réalisent des opérations de maintenance sur des machines.

Au sein des entreprises, les dirigeants, responsables techniques, services de maintenance, bureaux d'études et des méthodes, services achats, CHSCT...sont concernés par le thème de cette réunion.

Programme disponible en cliquant [ici](#)

Si vous souhaitez assister à cette opération, contactez directement :
Magali SEZNEC - Entreprise Europe Ouest - magali.sez nec@bretagne.cci.fr
tél : 02 99 25 41 57

Contact Presse : Nicolas Cavagni - Responsable communication – Tél :02 99 25 41 35